

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 23 décembre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 17 décembre 2015

2015 V. 365 Vœu relatif au cirque tzigane Romanès.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant le vœu déposé par Danielle Simonnet ;

Considérant que le cirque Romanès, dernier cirque tzigane d'Europe est installé depuis plus de 20 ans à Paris et qu'il a noué une histoire particulière avec Paris et les Parisiens ;

Considérant que la famille Romanès parcourt le monde entier la moitié de l'année pour faire découvrir et rayonner la culture tzigane et que le cirque était présent sur le pavillon français à l'Exposition universelle de Shanghai en 2010 ;

Considérant l'identité singulière de ce cirque familial traditionnel disposant d'une jauge à taille humaine (500 places), dont les spectacles sont composés de numéros d'acrobatie exécutés par la famille et des artistes invités accompagnés de musiques et de danses tziganes ;

Considérant que la Ville de Paris apporte depuis de nombreuses années tout son soutien au cirque Romanès et a largement facilité son implantation à Paris ;

Considérant que le cirque Romanès ayant dû quitter le site qu'il occupait boulevard de Reims (17°), la Ville de Paris lui a proposé de s'installer square Parodi (16e) et a réalisé des travaux d'aménagement pour permettre cette installation dans de bonnes conditions ;

Considérant que la Ville de Paris a octroyé au cirque Romanès une subvention de fonctionnement de 20 000 euros en décembre 2013 afin de faciliter son déménagement et une subvention d'investissement de 20 000 euros en septembre 2015 pour la rénovation de la bâche de son chapiteau ;

Considérant que la Ville de Paris s'est fait le relai à travers les supports de communication dont elle dispose des spectacles du cirque « La lune tzigane brille plus que le soleil » et « Anima fait son festival chez les Romanès », afin de faire mieux connaître son travail aux Parisiens ;

Considérant que le cirque et la famille Romanès ont été victimes d'insultes à caractère raciste et d'actes de vandalisme depuis leur installation square Parodi ;

Considérant qu'une manifestation d'extrême droite a eu lieu le 24 septembre dernier dans le quartier et qu'elle a notamment pris pour cible le cirque Romanès ;

Considérant que la Ville de Paris a immédiatement proposé la mise en œuvre de mesures de sécurité consistant en l'organisation de rondes régulières des services de la Direction de la Prévention et de la Protection et en la mise à disposition d'un numéro d'urgence à destination de la famille Romanès ;

Considérant que suite à cette manifestation, la famille Romanès a bénéficié d'un important soutien matérialisé par une pétition qui a recueilli plus de 12 000 signatures de Parisiens anonymes et de personnalités du monde de la culture et du spectacle ;

Sur proposition de M. Bruno Julliard, au nom de l'Exécutif,

Émet le vœu que la Ville de Paris :

- réaffirme avec vigueur son attachement au cirque Romanès et sa condamnation de toute manifestation d'intolérance et de racisme, notamment à l'encontre des personnes de culture tzigane.
- s'engage à accompagner le cirque Romanès dans sa recherche d'un lieu d'implantation à l'issue de la période prévue d'installation square Parodi, sur ce même site ou sur un autre emplacement à Paris.
- invite la famille Romanès à porter plainte pour les actes de vandalisme dont elle a été victime, afin qu'une enquête de police puisse être lancée dans les plus brefs délais.